

REGLEMENT INTERIEUR

SALLE DES ASSOCIATIONS

Afin de garder à cette salle son meilleur aspect, et pour l'agrément de tous, vous voudrez bien veillez à :

Respecter l'ensemble de la salle et du matériel : chaises, tables, mais également les abords (plantations, accès ...).

Le nettoyage et le rangement du matériel doivent être effectués par les utilisateurs avant de partir, c'est-à-dire :

le nettoyage :

- balayage et lavage du sol,
- nettoyage des sanitaires et accès extérieurs,
(matériel mis à votre disposition dans la salle - point eau),

le rangement :

- remettre les chaises dans le local prévu à cet effet (se trouvant dans cette même salle),
- plier et remettre les tables sur le côté droit de la salle.

IMPORTANT :

Les déchets ménagers, bouteilles, plastiques, et cartons, devront être impérativement mis dans les containers se trouvant près des toilettes publics extérieurs (à côté de la Mairie).

En cas de non respect de ces consignes, nous vous signalons que la caution sera retenue.

En quittant les lieux vous veillerez à :

- éteindre toutes les lumières,
- fermer toutes les portes,
- remettre les clés dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Le Maire